



COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'EAU, DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par son Excellence Monsieur le Président de la République pour la riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et sur ses hautes instructions, le Ministre de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise communique :

Pour compter du 1^{er} avril 2020 et, ce, pour une durée de trois mois, sur toute l'étendue du territoire national :

- la tranche sociale de la facturation d'eau de la Société Togolaise des Eaux (TdE), correspondant à une consommation d'eau comprise entre 0 – 10 m³, est rendue gratuite ;
- Il est mis à la disposition de la population cinq mille (5000) branchements sociaux au coût réduit de 25 000 F CFA (contre 75 000 F CFA).

Le Ministre de l'Eau, de l'Equipement rural et de l'hydraulique villageoise invite toute la population au respect scrupuleux des règles d'hygiène et de sécurité recommandées par le gouvernement, notamment le lavage régulier des mains à l'eau et au savon.

Fait à Lomé, le 02 avril 2020

Le Ministre



Antoine Lekpa GBEGBENI